

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1859

présenté par

Mme Brulebois, Mme Boyer, M. Haury, M. Perrot, M. Ledoux, M. Reda, M. Abad et  
Mme Marsaud

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 4, insérer la phrase suivante :

« Il est membre de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que le référent préfectoral à l'instruction des projets ENR soit membre de l'ANCT. Lorsque l'ingénierie locale ne peut répondre à la demande des élus, l'ANCT nationale peut être mobilisée et ainsi pallier le manque de ressources locales.